



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

COMMISSION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

FICHE D'INFORMATION MATERIEL N° 16

Référence : JMS / 06 / 0545

Date : 8 mars 2006

Emetteur: Eric FRADET

OBJET : CONTROLE DES EXTRACTEURS DE SECOURS (Coutures et force en compression)

Matériels concernés :

Extracteurs de secours tous types, plus particulièrement : Advance ,Javelin et Vectra

Texte :

1- Il a été trouvé, lors d'un repliage périodique, une absence de couture sur un extracteur Advance. Deux emplacements destinés à ligaturer le ressort à la calotte supérieure sont marqués à la construction, mais les points de couture sont manquants.

Cette lacune a échappé au contrôle du constructeur puis aux plieurs précédents.

A la compression le ressort de l'extracteur n'est tenu que par deux côtés au niveau de la calotte, facilitant le coincement des spires, la propulsion non linéaire du ressort, etc



Ces deux emplacements sont destinés à des ligatures



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

2- il a aussi été constaté lors d'un cycle de repliage périodique, qu'un extracteur Rapid 2 avec un ressort de couleur métallique présentait une faiblesse de bondissement sur un Vectra (force < 10 Dan)

Recommandations:

Toute faiblesse de l'extracteur étant **incompatible avec le plus faible abaissement** souhaité lors de la mise en oeuvre du parachute de secours, Nous vous demandons de :

Contrôler sur les types d'extracteur où les ligatures du ressort sont apparentes à l'œil nu, (Advance, Javelin, Vector, etc.) qu'au minimum 4 points de couture faits à la main sont bien présents pour maintenir le cerclage du ressort en place (Sur les extracteurs type Rigging innovations, Racer, Quick 3, Quick 3.1, Aérodynne et Vectra, vous ne pouvez pas visualiser si ces coutures sont bien en place).

Contrôler la force de tout extracteur suspecté **de faiblesse de bondissement**, en particulier sur les équipements où les extracteurs poussent 4 rabats (type **Vectra, Oméga, Aérodynne, Talon/Voodoo, Atom, Vector, etc.**). S'assurer que cette force est égale ou supérieure à 12 Dan (10 Dan si seulement deux rabats doivent être poussés). Ce contrôle doit être **renouvelé** à chaque pliage. Les extracteurs non conformes doivent être **rebutés**

Rebuter les extracteurs « Maxi Rapid » type PS 980 et « rapid » type 978 de Parachute shop qui ne sont plus autorisés d'emploi depuis 1994 (Note express STPA/CIN/ESO numéro 31256 du 31 janvier 1994). Seul le Rapid 2 de couleur Noire, revendu par la société Parachute shop, est autorisé.

Rebuter les extracteurs « Rapid 2 » de Parachute Shop fabriqué avec un ressort de couleur métallique et les remplacer par un extracteur dont le ressort est de couleur Noire (contacter PARACHUTE SHOP)

Rappel:

Consulter les documents suivants :

- **Circulaire de sécurité N° 63** relatant le mode opératoire de contrôle établi par Parachutes de France. Ce mode opératoire peut être étendu à tous les extracteurs avec bouclette de verrouillage centrale
- **Circulaire de sécurité N° 101** du 29 novembre 2004 décrivant un autre mode opératoire de contrôle de la force des extracteurs

Date d'application : prochain cycle de pliage du secours.

DIFFUSION :

- Plieurs / Réparateurs
- Directeurs Techniques
- Moniteurs
- Tout Public